

Fiche G5-06

Résolution des accès du bétail au cours d'eau	
COORDINATEUR DU PROJET	Jérémie Guyon
PARTENAIRES ET ENGAGEMENTS	Commune de Gembloux, agriculteurs locaux, Fédération wallonne de l'Agriculture, DGARNE ³ , sociétés de pêche, Contrats de rivière...
OBJECTIFS	Limiter l'accès du cours d'eau au bétail afin d'éviter l'érosion de la berge et la mise en suspension de nombreuses matières fines (et fécales) ainsi que le colmatage du fond du cours d'eau.
CONTENU	Pour chaque point noir « érosion de berge liée au bétail », identifier l'agriculteur responsable afin de lui proposer le financement d'un aménagement agricole (voir « <i>Livrets de l'agriculture n°16</i> », 2008 ⁴) en contre partie de quoi l'agriculteur s'engage à poser, à ses frais, une clôture le long de sa parcelle en bordure de cours d'eau conformément à la réglementation (voir <i>Arrêté Royal du 05 août 1970, article 8</i>). Différents cas de figure pourront se présenter en fonction de la situation de terrain : accès au cours d'eau pour s'abreuver, accès au cours d'eau pour passer dans une autre partie de la prairie, ... Pour chacun de ces cas de figure, il existe un aménagement <i>ad hoc</i> à proposer (pompe à museau, pont, tuyau béton, tuyau PVC, ...).
CALENDRIER	Au gré de l'avancement de l'inventaire des points noirs le long des cours d'eau et de la découverte de nouveau point d'érosion par le bétail
PUBLIC CIBLE	agriculteurs, grand public
INTÉRÊT/EFFICACITÉ DE L'ACTION AU NIVEAU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET/ OU DE LA SENSIBILISATION	<p>L'accès du bétail au cours d'eau a différentes conséquences négatives pour l'écosystème rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En descendant dans le lit du cours d'eau, le bétail dégrade les berges et favorise leur déstabilisation. ▪ La mise en suspension de terres dans le cours d'eau participe au colmatage des frayères ainsi qu'à l'envasement des cours d'eau (inondations). ▪ Les déjections des animaux, dans le cours d'eau ou à proximité immédiate, contribuent à leur pollution, eutrophisation, contamination bactérienne, ... ▪ ... <p>Pour l'agriculteur, cela peut également avoir plusieurs conséquences non négligeables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'eau peut être impropre à la consommation et peut

³ Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (Service public de Wallonie).

⁴ Téléchargeable depuis : <http://publications.wallonie.be> (Parcourir le catalogue > Agriculture > Livrets de l'agriculture).

	<p>donc nuire aux rendements de l'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le piétinement des drains et des sorties de drainage par le bétail empêche l'eau d'être évacuée. Une zone humide peut alors se former. ▪ Le piétinement des abords du cours d'eau va créer des zones boueuses où l'eau est stagnante, souvent enrichie de déjections. Ces zones sont alors très favorables à la prolifération d'agents pathogènes (salmonelles, bactéries coliformes, ...) et autres parasites et maladies (grande douve du foie, insectes <i>Culicoïdes</i> dont certains sont vecteurs de la maladie de la langue bleue, ...). <p>C'est pourquoi, le PCDN encourage les agriculteurs à protéger les berges des cours d'eau tout en conservant l'usage de l'eau pour abreuver les bêtes.</p>
PROMOTION	<p>Bulletin communal La diffusion de l'information sera coordonnée avec le G1</p>
ESTIMATION BUDGÉTAIRE (DÉTAILLÉE):	<p>Pour les plus classiques, compter environ 400-500 € pour l'installation d'une pompe à museau avec stabilisation et environ 500-600 € pour un abreuvoir gravitaire (1000 L). Concernant les passages à bétail, compter un minimum de 300 € pour un pont à bétail en bois, sur un cours d'eau d'une largeur de 1 mètre. Les prix augmentent évidemment avec la largeur du cours d'eau à traverser et la robustesse recherchée pour le pont.</p> <p><i>Voir Livrets de l'agriculture n°16 (2008) et le fascicule « Rivières et Agriculture » du Contrat de rivière Ourthe (2009)⁵.</i></p>
FINANCEMENT	<p>A rechercher</p>
LOCALISATION	<p>Entité communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Orne en amont de la ferme de Bertinchamps (01-AT04). . Orneau entre la station de pompage et la ferme de Bedauwe. . Ruisseau d'Ernage peu après sa source, à la sortie du bosquet. . Ruisseau de St-Pierre peu après sa source, juste en aval de la chapelle St-Pierre. . <i>Autres sites en fonction de l'avancée de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau ...</i>

⁵ Disponible sur simple demande auprès du Contrat de rivière Ourthe ou téléchargeable depuis leur site Internet : <http://users.skynet.be/cr.ourthe/Publications.htm>.

